

AR Prefecture

063-216300566-20230825-2023_37-DE
Reçu le 29/08/2023
Publié le 29/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 25 août 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	7
Procurations	4
Votants	11

L'an **deux mille vingt-trois le vendredi 25 août à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan et GUILLY Philippe.

Date de la
Convocation :
17/08/2023

Absents ayant donné procuration : M. BONNET Christian représenté par M. FAURIAT Jonathan, M. FOUGERE Gilles représenté par M. DUGNAS Sébastien, Mme GRAZON Roseline représentée par M. GUILLY Philippe, M. VAISSE Bernard représenté par Mme ECHALIER Marilyn.

VOTES :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération
N°2023_37**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat culturel accompagnée de la charte de coopération culturelle intercommunale, validée en conseil communautaire du 14 juin dernier, dont un exemplaire a été transmis aux membres du conseil municipal.

Objet :
**CC ALF –
Convention de
partenariat
culturel et charte
- Autorisation de
signature**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ➔ **Valide** la convention de partenariat culturel et la charte qui l'accompagne ;
- ➔ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents ;

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 29/08/2023
et publication le 01/09/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

